

du ministre, et qu'il ne leur sera pas payé de supplément à cause du changement en question.

“ Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,
 “ HENRY F. PERLEY,
 “ Ingénieur en chef.

“ L'honorable J. W. TRUTCH, C.M.G.,
 “ Agent fédéral, Victoria, C.-B.”

Là-dessus les entrepreneurs reçurent avis de l'autorisation ci-dessus, et furent avertis qu'il ne serait rien payé de surcroît pour l'augmentation de la pierre en dimensions et en quantités.

Néanmoins, au mois de septembre de la même année, les entrepreneurs firent une réclamation pour cet item. M. Perley alla à Esquimalt dans le cours de l'automne de la même année, et, à son retour, il fit le rapport suivant (Exhibit “S6”):

“ BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
 “ OTTAWA, 18 janvier 1886.

“ No 15636.

“ Sujet.—Bassin d'Esq.

“ No de renvoi.

“ MONSIEUR,—En conformité des ordres de l'honorable ministre, j'ai fait l'examen des travaux en voie d'exécution de la construction du bassin de radoub à Esquimalt, C.-A., et je dois faire rapport que j'ai trouvé l'ouvrage en bon état d'avancement et d'excellente qualité; et, à moins d'accidents extraordinaires, je ne vois pas de raison pour que les entrepreneurs n'aient pas fini leurs travaux à la date stipulée au contrat.

“ Il y a cependant deux ou trois questions relatives à ce bassin que je désire soumettre à l'honorable ministre.

“ D'après les plans et devis originaux de ce bassin, plans et devis conformément auxquels le bassin a été commencé et continué par le gouvernement provincial de la Colombie-Anglaise jusqu'en 1883, époque à laquelle le gouvernement fédéral s'est chargé de l'entreprise, et d'après les plans et devis que j'ai préparés moi-même pour l'achèvement du bassin, la maçonnerie devait être construite en assises d'une certaine épaisseur, cette épaisseur ayant été déterminée par suite de ce qu'on croyait généralement alors qu'il n'était pas possible de se procurer de la pierre de plus grande épaisseur.

“ Aussitôt arrivés à Victoria, MM. Larkin et Connolly se mirent à la recherche d'une carrière pouvant fournir la qualité de pierre voulue par le devis, et ils en trouvèrent une dans l'île Salt-Spring, d'où ils pouvaient tirer une pierre d'excellente qualité et de n'importe quelle grosseur. En conséquence, ils proposèrent de refaire les assises de la maçonnerie du bassin de façon qu'une pierre occupât la place de deux en épaisseur. Cette proposition fut acceptée, et après avoir vu l'ouvrage fait avant 1883 et l'avoir comparé avec la maçonnerie exécutée par les entrepreneurs actuels, je n'hésite pas à dire que le changement opéré a augmenté la force et la durabilité du bassin.

“ Suivant le devis, la maçonnerie est appuyée par un massif en béton, maçonnerie et béton étant payés sur des prix différents. Par la substitution de pierres plus fortes à celles stipulées dans le contrat, la quantité de la pierre s'est trouvée augmentée, et la quantité du béton diminuée en proportion: le changement ainsi fait ajoutera environ \$35,000 au prix du bassin.

“ Je dois mentionner ici que primitivement la maçonnerie du bassin de radoub de Lévis, Québec, devait être en assises relativement minces, mais quand on a trouvé qu'on pouvait se procurer de la pierre beaucoup plus grosse, les assises furent doublées d'épaisseur au grand avantage des travaux.

“ La pierre employée à Esquimalt est un grès qui ne diffère guère en dureté et en nature du grès en général, et elle n'est pas si durable que le calcaire, le granit ou autre pierre dure de cette catégorie, et vu la forte usure qu'a à subir un bassin de ce genre, je suis d'avis qu'il est très heureux que les entrepreneurs aient pu trouver une pierre de l'épaisseur de celle qu'ils ont employée, et comme